

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2007

Présents : Monsieur DOUET, Madame BOULANGER, Monsieur NORMAND, Madame GON, Monsieur VONCK, Madame Odile FAUCHER.

Absents excusés : Madame LAUDIJOIS, Monsieur MAQUET (pouvoir à Monsieur VONCK), Monsieur PICOU (pouvoir à Monsieur DOUET), Mademoiselle PICKERING, Monsieur ANSART.

Présents dans la salle : Mademoiselle LEBEL, Madame LOCRE, Monsieur Anthony NORMAND.

Secrétaire de séance : Monsieur VONCK.

ORDRE DU JOUR :

- Conseil des Jeunes
- Etude urbaine
- Délibérations :
 - . SAUR : services eau potable et assainissement : rapports annuels et comptes annuels de résultat de l'exploitation pour l'année 2006
 - . SMACL : affaire Commune contre Caron Adeline : remboursement honoraires
- Travaux en cours
- Enfouissement des réseaux
- Communications diverses.

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.

CONSEIL DE JEUNES

Cindy DOUET et Aline CROMBEZ se chargent de tenir un stand lors de la fête « Western » les 13, 14, et 15 juillet.

La DDJS a envoyé un courrier à toutes les communes afin de recenser les Conseils de Jeunes.

ETUDE URBAINE

Le bureau d'études « A Ciel Ouvert » présentera la phase 4 de l'étude urbaine du village le 28 juin à 18h30 à la commission.

DELIBERATIONS

- **SAUR** : monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2006 de la SAUR :

La baisse de la consommation d'eau potable est confirmée (environ 10%).

Assainissement : une lettre de mise en demeure va être envoyée à la SAUR suite à la visite de la station d'épuration d'une technicienne du SATESE accompagnée de Madame LAUDIJOIS et de Monsieur SIRY, responsable de l'assainissement à la SAUR. La lagune n'est toujours pas nettoyée. Monsieur SIRY propose de couper les roseaux plantés en bordure, sans les ramasser. Par conséquent, ces débris végétaux tomberont dans le bassin ce qui risquerait de le colmater encore davantage.

La lame du clarificateur a été réparée. Cette réparation devrait tenir encore 2 ou 3 ans. Le changement de la lame est à la charge de la commune. La SAUR envoie un devis.

Tests : la SAUR a fait l'acquisition d'un appareil pour affiner les tests de l'eau.

- **SMACL** : La dernière note d'honoraires de Maître LE PRADO dans l'affaire CARON Adeline contre Commune s'élève à 598€, montant remboursé par l'assurance. Le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

- **Trésorerie de Nanteuil** : une demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 105.03€ est faite par la Comptable du trésor, Mademoiselle MORISSON. Ce montant concerne des paiements de cantine pour les années 2000 et 2001. Si le conseil Municipal accepte cette demande, ce montant reviendra à la charge de la commune. Le Conseil Municipal demande ce qui se passerait s'il refuse. La question va être posée à la trésorière.

TRAVAUX EN COURS

Ecole : les stores bannes ont été posés. Le rhinocéros en résine a remplacé la pompe à incendie qui va être rénovée.

Logement de la Sablière : un abri a été construit.

Propriété MOYON, Place du Fort : les plaques de bétons sont faites. Reste à les poser.

Fleurissement village : dans le cadre du contrat citoyen, toutes les jardinières ont été fleuries. D'autres jardinières sont en cours de fabrication pour être installées à l'entrée de la Place du Jeu d'Arc.

Monsieur BOUCON a réparé la petite balançoire, Place du jeu d'Arc.

Le mur de la cour de l'ancienne petite école va être rénové.

Une marquise va être posée au dessus de la porte du couloir de la mairie, côté jardin.

Un banc va être installé devant l'entrée de l'école.

Un devis a été demandé pour installer un limiteur sonore à la Maison des Loisirs. Montant : 1758€.

D'autre devis vont nous parvenir.

Cimetière :

Monsieur CHARDON a été inhumé dans le caveau provisoire en attendant qu'une concession soit nettoyée.

Les enfants SEGUIN ont demandé à bénéficier d'un caveau pour transférer les corps de leurs parents.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La tondeuse auto tractée a été volée. Une déclaration a été faite à l'assurance qui a mandaté un expert pour évaluer le préjudice.

Le centre social de Nanteuil le Haudouin organise un centre aéré destiné aux jeunes de 12 à 18 ans à la Maison des Loisirs du 4 juillet au 3 août.

Madame Lucette Michel nous a fait parvenir le résultat du sondage destiné à déterminer le nombre de personnes du village intéressées par des cours de gymnastique en septembre. 20 personnes ont répondu favorablement. Reste à contractualiser l'organisation de cette activité qui pourrait être prise en charge par l'A.E.P.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DUVAL, représentant d'EDF, à l'occasion de la réunion annuelle. Une documentation concernant l'ouverture du marché de l'électricité au 1^{er} juillet lui a été remise. Une brochure est consultable en Mairie.

Une réclamation écrite a été faite à la CCPV suite aux problèmes du ramassage des ordures ménagères, Ruelle de Chaalis.

Le 25 juin à 18h00, à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, aura lieu la réunion annuelle pour le tirage au sort des jurés d'assises. Monsieur VONCK représentera la commune.

Un courrier a été envoyé à Monsieur et Madame DA SILVA suite aux inquiétudes des riverains de la rue du Moutier à propos de leurs deux chiens.

Le jury du concours des villages fleuris passera le 21 juin à 10h00.

Madame MONTEUX cessera son travail le 22 juin.

Une étude des horaires de classe pour l'année scolaire prochaine est en cours.

Monsieur le Maire a célébré les baptêmes civils des enfants Arnaud et Clément BESNARD le 12 mai et le mariage de Mademoiselle MOUQUOT et de Monsieur MARRAFA le 2 juin.

La séance est levée à 22h35.